

GE_GERICHTE ATA/533/2018 vom 29. Mai 2018

GE Cour de justice, 2018-05-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATA_533_2018

FR: GE_GERICHTE ATA/533/2018 du 29 mai 2018

IT: GE_GERICHTE ATA/533/2018 del 29 maggio 2018

Erwägungen

E. 25

pages, la réplique 12 pages, des déterminations complémentaires de 7 pages ainsi que la production d'une soixantaine de pièces.

Si la cause présentait une complexité certaine, les arguments plaidés n'ont pas toujours été pertinents, dès lors qu'il convient de constater, avec le Tribunal fédéral, que le recourant n'obtient finalement que partiellement gain de cause. La contestation portait, en procédure cantonale, sur une somme totale due au fisc de plus de CHF 40'000'000.-, diminuée par le Tribunal fédéral d'environ CHF 14'700'000.-. Le recourant a ainsi succombé dans une grande partie de sa contestation.

Au vu des éléments qui précèdent, l'indemnité de procédure sera fixée, pour chaque instance cantonale, à CHF 1'000.-. Il convient encore de relever que bien que le recourant se prévale de frais de traduction en lien avec la procédure cantonale, il n'a pas démontré le montant qu'il a dû déboursier pour ceux-ci, de sorte qu'il n'y a pas lieu d'en apprécier la quotité.

L'indemnité de procédure, pour les deux instances cantonales, se monte donc à CHF 2'000.-. 4)

Conformément à la pratique de la chambre de céans, il ne sera pas perçu d'émolument, ni alloué d'indemnité de procédure pour le présent arrêt (ATA/469/2018 du 15 mai 2018). * *

* * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.